

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S _ Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali



SOMMAIRE

PRÉFACE DE LA PRÉSIDENTE	2
THÈME PRINCIPAL 2020 Corona	4
RÉTROSPECTIVE ANNUELLE 2020	8
DOMAINES	
Assurances sociales	12
Politique en faveur des personnes handicapées	14
Famille et Société	16
Enfance et Jeunesse	18
Migration	20
LA CDAS EN CHIFFRES	22
PORTRAIT DE LA CDAS	24
ORGANES DE LA CDAS	26
PERSPECTIVES	28

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S _ Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali



PRÉFACE DE NATHALIE BARTHOULOT

LA COHÉSION ET LA POLITIQUE SOCIALE À L'ÉPREUVE DES GESTES BARRIÈRES



Nathalie Barthoulot,
présidente CDAS

Bien sûr, j'aurais imaginé un autre début en tant que présidente des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales : moins agité et plus chaleureux. J'aurais souhaité adresser personnellement mes sincères remerciements et mes meilleurs vœux à mon prédécesseur, Martin Klöti. Mais l'Assemblée annuelle a dû être annulée. En conséquence, les vice-présidents Marianne Lienhard et Christoph Amstad ainsi que moi-même, avons été élus par voie de circulation. L'honneur qui m'est fait et la confiance qui m'est accordée ne m'en sont pas moins précieux et je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues de leur soutien.

Le Comité a tenu en 2020 toutes ses réunions, mais la majorité sous forme de visioconférences, ce qui a rendu plus difficile l'émergence d'un sentiment d'appartenance et l'appréciation de l'état d'esprit général. Contrairement notamment à la CDS et à la CDEP, nous n'avons pas eu à jouer un rôle moteur dans la gestion de la crise liée au coronavirus. Nous n'avons ainsi pas jugé nécessaire d'intensifier notre rythme de réunions mais avons toutefois été en veille active et avons traité principalement le sujet de l'année : l'atténuation des conséquences de la pandémie.

Dans les domaines de la CDAS, la première vague de la pandémie a mis en lumière des réalités inquiétantes tout comme les limites des dispositifs d'entraide et de soutien. La pauvreté et la précarité sont tout à coup devenues plus visibles, à travers notamment les files d'attente devant les points de distribution de nourriture. Les crèches se sont retrouvées dans une situation financière très difficile. L'effet du confinement sur la violence domestique a montré la capacité d'accueil parfois insuffisante de certains refuges pour femmes. L'incertitude pour la protection des enfants qui vivaient normalement dans les institutions sociales et qui étaient désormais logés chez eux pour des raisons épidémiologiques s'est fait ressentir. La souffrance des jeunes qui ne pouvaient plus rencontrer leurs pairs suite à la mise à l'arrêt partiel ou total de l'animation socio-culturelle a été clairement perceptible. Enfin, le risque d'émergence de foyers de contamination dans les institutions pour migrantes et migrants celles pour personnes en situation de handicap a été fort. Dans tous ces domaines, nous avons tenté de maîtriser l'évolution et de

combler les lacunes, de créer de la cohérence et de la cohésion afin de répondre au mieux aux défis qui se sont présentés.

Néanmoins, c'est aussi avec plaisir et satisfaction que je porte un regard rétrospectif sur cette année extraordinaire : tout d'abord, la Confédération et les cantons ont montré qu'ils étaient capables d'élaborer rapidement des mesures de soutien efficaces. En raison de la situation d'urgence, les discussions idéologiques entre partis ont été reléguées au second plan : tous se sont rassemblés et ont soutenu l'objectif commun. Et dans ce processus, il est apparu clairement le rôle systémique et fondamental que joue la politique sociale dans le bien-être de la société.

La crise a montré que la solidarité dans notre société était une vraie valeur qui s'est exprimée de manière magnifique – des jeunes aux personnes âgées, entre les personnes touchées par la pandémie et celles qui ne l'étaient pas, entre les personnes en bonne santé et les personnes malades. Le travail des collectivités publiques et des œuvres d'entraide privées a débouché sur des collaborations des plus positives au service du bien commun. Les institutions d'accueil extra-familial ont fait preuve d'une résilience et d'une capacité d'adaptation admirables, les institutions sociales résidentielles ont mis en place des plans de protection qui ont permis d'éviter des situations difficiles.

Depuis le mois de mars, je crois que nous avons saisi l'enjeu d'avoir une qualité et une transparence de dialogue qui devra se poursuivre au-delà de la crise. Cette période particulière nous aura certainement permis de nous renforcer et de mieux cibler nos actions dans les domaines où la population les attend sur les prochains mois.

La CDAS sera inmanquablement tout au devant de la scène pour reconstruire ce que le Covid aura détruit, pour soutenir toutes celles et ceux que la déferlante aura emportés dans leur parcours pour retrouver des conditions de vie normale et leur dignité.



La lutte contre le coronavirus a fortement impacté le travail de la CDAS durant la quasi-totalité de l'année 2020. Aux côtés de leurs collègues responsables de la santé, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont été en première ligne dans la lutte contre les conséquences de l'épidémie. L'ensemble des domaines d'action de la CDAS ont été impactés et ses organes fortement mis à contribution tout au long de l'année.

Les mesures sanitaires de lutte contre l'épidémie de coronavirus ont eu – et ont toujours – un fort impact social. Fermeture des structures d'accueil extra-familial, isolement des requérants d'asile, précarisation des travailleuses et travailleurs vulnérables : les mesures prises aux niveaux fédéral et cantonal se sont répercutées dans l'ensemble des domaines d'activité de la CDAS.

Fort logiquement, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général ont été fortement mis à contribution pour assurer une coordination intercantonale aux niveaux politiques et techniques.

Effort de coordination et d'information au niveau technique

La pandémie de coronavirus a montré que, dans notre système fédéraliste, une communication efficace entre les différents niveaux de pouvoir a une importance cruciale. Dans ce contexte, la CDAS – de même que les autres conférences intercantionales – a joué un rôle essentiel. Elle a contribué au maintien de l'échange entre les cantons et avec la Confédération dans le cadre des organes existant dans les différents domaines thématiques. Dans certains domaines, cet échange a été renforcé par la création d'organes ad-hoc lorsque cela s'est avéré nécessaire. Dans les domaines de la lutte contre les violences domestiques et de la lutte contre l'addiction, ainsi que dans le domaine de la protection des enfants et des jeunes, des Task Force impliquant des acteurs fédéraux et cantonaux ont ainsi notamment été créées. Dans d'autres domaines, la CDAS a renforcé l'échange avec les organisations civiles et associations importantes, par exemple les acteurs de l'accueil extra-familial ou de la politique pour les personnes handicapées.

La communication vers l'extérieur a également occupé le Secrétariat général. Une page dédiée au Covid-19 a notamment été créée sur le site Internet de la CDAS, afin de faciliter l'accès du public aux informations et décisions concernant les conséquences de la pandémie dans l'ensemble des domaines d'action de la CDAS.

Au niveau politique, la CDAS a servi et sert toujours d'interlocuteur privilégié pour la Confédération, notamment lorsqu'il est question de discuter des mesures.

« Les perspectives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale évoquent une progression de 20% à 30% du nombre de personnes inscrites à l'aide sociale dans les prochaines années. » Nathalie Barthoulot, présidente CDAS

THÈME PRIORITAIRE 2020

La CDAS a montré durant toute cette période qu'elle était un partenaire fiable pour la Confédération et qu'elle pouvait être réactive même lorsque les délais sont extrêmement courts. Un bon exemple de cette réactivité a été donné par la CDAS lorsqu'il a fallu, au printemps, adapter rapidement la procédure d'asile de manière à pouvoir poursuivre le traitement des demandes tout en respectant les mesures sanitaires.

Fortes différences régionales au niveau des crèches

La CDAS a également pu servir d'intermédiaire aux cantons pour faire remonter jusqu'aux organes compétents de la Confédération leurs besoins et leurs problèmes. Cette tâche ne s'est pas toujours avérée simple, car dans la mesure où, dans certains domaines, les structures cantonales varient grandement, les besoins des cantons sont eux aussi différents. Cette différence s'est notamment faite ressentir dans les discussions autour du sort des structures d'accueil extra-familial. Dans ce domaine, les cantons romands qui privilégient les structures publiques au détriment des structures privées se sont longtemps heurtés à un « mur fédéral » qui refusait que les fonds d'urgence servent à sauver les structures publiques et créait par conséquent une forte inégalité entre les régions.

Recommandations de la CDAS et de la CCDJP concernant l'aide aux victimes

Un exemple concret de l'implication forte de la CDAS dans la gestion des conséquences de la pandémie est donné par ces recommandations publiées dans un domaine qui a suscité beaucoup de craintes, en particulier lors du premier confinement imposé au printemps 2020. Ces recommandations

- rappellent aux cantons l'importance de leur engagement dans ce domaine, en particulier en temps de crise ;
- demandent aux cantons de mettre à disposition des espaces et du personnel supplémentaires pour permettre d'absorber l'augmentation crainte du nombre de bénéficiaires tout en assurant le respect des mesures sanitaires imposées ;
- d'assurer, à des fins de prévention, la prise en charge des coûts du conseil aux auteurs de violence par le biais de centres de consultation spécifiques.

Établissements stationnaires pour enfants et adolescents

Les enfants et jeunes ont été fortement impactés par la pandémie, particulièrement ceux faisant l'objet d'un placement extra-familial. La première phase de la crise a notamment montré que de nombreux problèmes ne trouvaient pas de réponse satisfaisante dans les structures déjà existantes. La CDAS a donc, notamment

- pris la direction d'une Task Force « Protection de l'enfance et de la jeunesse » regroupant les offices fédéraux (OFAS, OFJ) et les conférences intercantionales (CDAS, COPMA) compétentes ;
- au sein de cette Task Force, adressé aux cantons des suggestions sur les mesures à prendre dans le domaine du placement extra-familial ;
- au travers de la CPEJ, décidé de s'engager au niveau politique en faveur du maintien de l'ouverture des structures pour la jeunesse.



Susanne Schaffner,
membre du Comité
CDAS

« La gestion d'une telle situation de crise nécessite un système de santé solide et éprouvé, un réseau social de sécurité bien développé et une administration efficace. »

Susanne Schaffner, membre du Comité CDAS

MESURES SOUTENUES PAR LA CDAS POUR RÉDUIRE LES EFFETS DE LA CRISE

Reconnaissant que les conséquences de la pandémie créent de nouveaux défis au système d'aide sociale suisse, la CDAS suit de près l'évolution de la situation et décide de s'engager selon les principes suivants.

- Le développement de mesures doit se faire dans le cadre des structures existantes et en particulier au sein de l'organe de pilotage national de la collaboration interinstitutionnelle CII.
- Les nouvelles mesures doivent, autant que possible, s'appuyer sur les instruments existants de manière à obtenir un effet rapide et pragmatique.
- Les changements de grande envergure, impliquant des modifications légales, ne sont pas privilégiés pour le moment.

L'ANNÉE VUE PAR LA CDAS – UN APERÇU DES PRINCIPAUX DOSSIERS

JANVIER

Un nouvel élément de la sécurité sociale : **les prestations transitoires pour les travailleurs âgés en fin de droit** remportent une majorité au Parlement. La CDAS soutient le projet lors d'une audition en janvier.



FÉVRIER

Peu avant le premier confinement, la CDAS et sa conférence sœur, la CCDJP, adoptent **une recommandation importante dans le domaine de la violence domestique** : les séjours dans les maisons d'accueil pour femmes financés par l'aide aux victimes sont prolongés à 35 jours. Une solution simple qui, dans un premier temps, permet d'assurer que les victimes se sentent en sécurité.

MARS AVRIL

Lors du **premier confinement**, la CDAS est confrontée à des évolutions marquantes, voire préoccupantes, dans tous ses domaines : nouvelle pauvreté, violence domestique, gestion difficile de la pandémie dans les ateliers pour personnes handicapées et autres institutions sociales ainsi que flambées de coronavirus dans les centres d'asile.



MAI

Le SG CDAS se voit contraint d'annuler **l'Assemblée annuelle** de deux jours à Sarnen. C'est donc par voie de circulaire que **la nouvelle présidence de la CDAS** est élue : la présidente Nathalie Barthoulot (JU) ainsi que les vice-présidents Marianne Lienhard (GL) et Christoph Amstad (OW).



JUIN

À l'issue de longues négociations, les travaux de suivi relatifs à **l'Agenda Intégration** s'achèvent à l'échelon technique – au cours du deuxième semestre commence le processus de consolidation politique.



RÉTROSPECTIVE ANNUELLE 2020

JUILLET

Peter Walther (AG) devient le **nouveau président** de la CIIS.

La **phase de déconfinement** permet à de nombreux enfants et jeunes de participer à des camps d'été – la CDAS s'était engagée pour qu'ils aient lieu.



AOÛT

Le Parlement se consacre aux **discussions sur la réforme de l'AVS**. La prévoyance vieillesse est un thème essentiel de la CDAS, qui présente son point de vue lors d'une audition devant la commission concernée.

SEPTEMBRE L'Assemblée annuelle des responsables cantonaux pour la **politique de l'enfance et de la jeunesse** a lieu à Schaffhouse. Le thème principal : les répercussions du coronavirus sur l'animation enfance et jeunesse. Des jeunes participent eux aussi à la discussion.

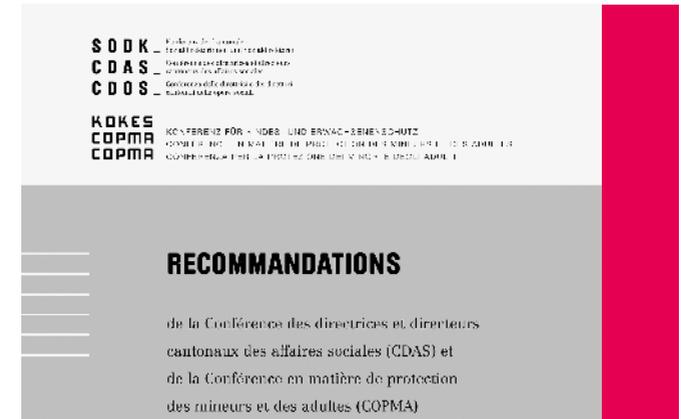


OCTOBRE

La CDAS publie un **état des lieux de la situation en matière d'accueil extra-familial** dans les cantons. Le rapport suscite un vif intérêt auprès des spécialistes et des médias.

NOVEMBRE

Suite à la deuxième vague de coronavirus, l'**Assemblée plénière de la CDAS** a lieu sous forme de vidéoconférence. Les directrices et directeurs des affaires sociales adoptent conjointement avec la COPMA des **recommandations concernant le placement extra-familial d'enfants et de jeunes**.



DÉCEMBRE La **participation, une opportunité**. Tel est le thème d'une conférence commune organisée en ligne par la CDAS et le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées.

Avant les fêtes de fin d'année, la CDAS et la Confédération lancent une nouvelle **campagne sur les réseaux sociaux** afin de faire mieux connaître les prestations de l'aide aux victimes auprès des personnes concernées.



LA PANDÉMIE FRAPPE LES PERSONNES SOCIALEMENT DÉFAVORISÉES



Remo Dörig,
domaine
Sécurité sociale

Les prestations transitoires pour chômeurs âgés constituent une nouvelle prestation sociale, qui comble une lacune du système de sécurité sociale. Cela est d'autant plus important que la situation des personnes socialement défavorisées s'aggrave sans doute dans la foulée de la pandémie de coronavirus – même si, en 2020, les chiffres de l'aide sociale n'ont pas encore connu une hausse significative.

En juin, le Parlement fédéral a achevé en un temps record la procédure législative liée aux prestations transitoires. Le délai référendaire a expiré début octobre sans qu'un référendum n'ait été saisi. Ainsi, à la mi-2021, une nouvelle prestation sous condition de ressources sera introduite pour les chômeurs âgés : les personnes arrivées en fin de droit dans l'assurance-chômage après avoir atteint l'âge de 60 ans recevront une aide mensuelle comparable aux prestations complémentaires et ne devront ainsi pas recourir à l'aide sociale. Avec la conférence sœur des directrices et directeurs cantonaux de l'économie publique (CDEP), la CDAS a soutenu cette nouvelle prestation dès le début. Lors de deux auditions au Parlement, nous avons expliqué qu'elle permettait aux personnes âgées vivant dans des conditions modestes de vieillir dans la dignité et que le canton de Vaud avait fait de bonnes expériences avec une prestation comparable. Au cours de cette année difficile, nous avons ainsi contribué à une évolution sociopolitique essentielle.

L'écart social se creuse

Différents domaines sont sévèrement touchés par la pandémie : des emplois disparaissent, des personnes sont obligées de renoncer à leur activité indépendante. Pour les bénéficiaires de l'aide sociale, retrouver une indépendance financière devient encore plus difficile. En de nombreux endroits, la précarité augmente. Les organes de la CDAS ont régulièrement débattu des conséquences sociales de la pandémie. Outre les mesures immédiates destinées à atténuer la crise, les directrices et directeurs des affaires sociales resteront confrontés, à moyen et à long terme, aux conséquences de la pandémie et du ralentissement économique. La priorité consiste à éviter que davantage de personnes viennent à dépendre de l'aide sociale. Ainsi, avec la Confédération et d'autres partenaires, la CDAS a décidé de lancer différents



Assurances sociales | autres thématiques

- Logement encadré et accompagné dans le domaine des personnes âgées
- Modernisation de la statistique de l'aide sociale
- Lutte contre la pauvreté
- Aides à la vieillesse

projets aidant les personnes concernées à conserver leur emploi ou à se réintégrer sur le marché du travail. Des mesures concrètes doivent être discutées dès que possible dans le cadre de la CII.

Refonte des normes CSIAS

Début juin, la CDAS a approuvé par voie de circulaire la refonte rédactionnelle des normes CSIAS, dont la structure, la formulation et la présentation ont été adaptées afin de faciliter leur lisibilité. Le contenu n'a par contre pas subi de changements significatifs. La CDAS recommande aux cantons d'appliquer ces normes à partir du 1^{er} janvier 2021.

« Pour les bénéficiaires de l'aide sociale, retrouver une indépendance financière devient encore plus difficile. »

Des réformes de la prévoyance vieillesse bien engagées

Après la pause estivale, le Parlement fédéral a enfin entamé les délibérations sur l'AVS 21. D'entrée, la CDAS a pu présenter ses principales exigences à ce sujet lors d'une audition : assurer la performance du système et flexibiliser l'âge de la retraite. Par ailleurs, elle estime qu'une augmentation de l'âge de la retraite des femmes doit aller de pair avec des mesures de compensation appropriées. Il faut éviter que cette réforme n'aboutisse à une réduction des prestations pour les personnes retraitées et donc à un transfert des charges (à travers les prestations complémentaires ou l'aide sociale) sur les cantons.

La réforme de la prévoyance professionnelle a elle aussi avancé. Dans sa prise de position, la CDAS a soutenu le train de mesures des partenaires sociaux. Fin 2020, le Conseil fédéral a transmis le message au Parlement sans y apporter de modifications. Début 2021 déjà, nous pourrions encore une fois présenter nos points de vue au sein de la commission compétente.

DOMAINE – POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

PRAGMATISME AU CŒUR DE LA CIIS – PARTICIPATION POLITIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES



Thomas Schuler,
responsable du
domaine Politique en
faveur des personnes
handicapées

Pour la première fois en dix ans, le 1^{er} juin 2020, une révision partielle de la CIIS est entrée en vigueur. Par ailleurs, le 1^{er} août 2020, le président de la Conférence suisse des offices de liaison CIIS (CSOL CIIS) Luca Fumagalli (canton de Neuchâtel) a passé le témoin à Peter Walther (canton d'Argovie). Dans le domaine de la politique en faveur des personnes handicapées, l'application du programme pluriannuel 2018-2021, adopté par le Dialogue national sur la politique sociale suisse, était au centre des intérêts.

Convention intercantonale dans le domaine des institutions sociales (CIIS)

Luca Fumagalli a présidé la CSOL CIIS pendant cinq ans. Dans son entretien avec Thomas Schuler, responsable de domaine, il dresse le bilan de son mandat.

Luca Fumagalli, quels sont d'après toi les éléments indispensables à une bonne collaboration au sein de la CIIS ?

Dans le cadre de la CIIS, qui est une convention entre cantons, la collaboration entre ceux-ci est primordiale, voire indispensable. Bien entendu, avec les années, on développe des relations interpersonnelles avec ses collègues des autres offices de liaison, ce qui facilite grandement la communication et les échanges. Il n'en reste pas moins que, pour que la CIIS demeure utile et dynamique, j'estime qu'elle doit s'appliquer avec bon sens et pragmatisme, sans jamais oublier de garder en ligne de mire les personnes pour lesquelles elle a été créée, à savoir, les enfants et les jeunes au sein des écoles et des institutions d'éducation spécialisées, les personnes en situation de handicap et celles souffrant d'addictions.

Au sein de la CSOL CIIS aussi, la question des langues se pose régulièrement. Quelle est ton expérience à ce sujet ?

La dynamique peut gagner en épaisseur si la CSOL CIIS est présidée par une personne qui sait s'exprimer dans deux (voire trois) langues nationales. Cela me paraît important non seulement pour assurer la compréhension des échanges écrits et oraux, mais également pour capter plus facilement, et avec davantage de sensibilité, les spécificités propres aux différentes cultures de notre pays. Car ces cultures se traduisent en des modèles de pensée et de travail différents entre les personnes qui siègent autour de la table de la CSOL CIIS.



Luca Fumagalli, ancien
président CSOL CIIS

La parole aux personnes concernées : rencontre sur le thème de la participation, le 3 décembre 2020 à la Maison du Peuple à Bienne.

Si tu étais autocrate, quelle réglementation de la CIIS changerais-tu ?

Entre l'envoi, par une institution, d'un formulaire de garantie de prise en charge des frais de placement, et sa réception en retour, ledit formulaire accomplit un parcours impliquant jusqu'à 9 étapes et 5 entités administratives différentes. À l'ère de l'informatique et de la numérisation, nul doute qu'il subsiste là une certaine marge de simplification.

Politique en faveur des personnes handicapées

Le 3 décembre 2020, le colloque « La participation, une opportunité », organisé en partie par la CDAS, a permis à des personnes handicapées, des ONG et des autorités fédérales et cantonales de prendre part à des discussions approfondies sur l'objectif « Participation ». Plus de 500 personnes ont suivi cette rencontre en ligne.

Politique en faveur des personnes handicapées | autres thématiques

- Logement accompagné et encadré pour personnes handicapées : mise en œuvre des recommandations de l'étude de recherche sur l'AI « État des lieux de l'offre de logements adaptés aux personnes », lancement d'une étude de suivi et poursuite du projet CDAS « Logement accompagné et encadré ».
- *meinplatz.ch* : préparatifs en vue du lancement au printemps 2021 de la plate-forme suprarégionale consacrée aux offres de logements et d'emplois regroupant au moins 8 cantons.
- Dès le 1^{er} janvier 2021, centralisation des listes tarifaires CIIS des cantons sur le domaine protégé du site Internet CDAS.
- Accompagnement de l'étude de la Haute École de Lucerne sur le pilotage de l'offre dans le domaine de l'aide en matière d'addictions financée par les cantons (Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions CDCA).

PROMOUVOIR LA PROTECTION DES VICTIMES – DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL POUR ENFANTS



Veronika Neruda,
responsable du
domaine Famille
et société

Cette année, il a été primordial d'assurer l'aide aux victimes et la protection des victimes aussi pendant la pandémie. L'accent a par ailleurs été mis sur l'accueil extra-familial : la CDAS a publié un nouveau rapport de situation dans les cantons. Elle s'est aussi engagée au niveau politique pour que les crèches soient indemnisées pour les pertes économiques subies en raison de la pandémie.

Aide aux victimes et protection des victimes

Afin que les victimes puissent obtenir conseils et protection aussi pendant la pandémie, en avril, la CDAS et la CCDJP ont recommandé aux cantons de prendre différentes mesures, notamment de financer des abris supplémentaires ou du matériel de protection. La CDAS a aussi participé à la Task Force de la Confédération et des cantons contre la violence domestique

pour assurer la coordination entre ces acteurs. En collaboration avec la Conférence suisse de l'aide aux victimes et l'organisation faîtière des maisons d'accueil pour femmes, la CDAS a effectué un monitoring régulier de la situation au niveau de l'aide aux victimes et de la protection des victimes.

En parallèle, et avec l'aide du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, la CDAS a lancé deux campagnes d'information dans les réseaux sociaux à l'attention des personnes concernées. Près de 1 750 000 adultes et 600 000 jeunes ont ainsi été adressés. Ces mesures ont permis à la CDAS de garantir qu'en 2020 aussi les victimes aient en tout temps accès aux conseils et à la protection nécessaires.

Outre ces tâches dictées par la pandémie, la CDAS s'est entre autres consacrée au rapport national sur la Convention d'Istanbul et élabore actuellement des recommandations relatives au financement des maisons d'accueil pour femmes.

Accueil extra-familial dans les cantons : place à la qualité

Au cours des dernières années, les cantons ont nettement augmenté leur offre en termes de structures d'accueil : aujourd'hui, la Suisse compte 3200 établissements disposant d'environ 100 000 places. C'est ce qu'indique un rapport publié en 2020 par la CDAS, qui se base pour la première

fois sur des données nationales. Après une première étape consistant à augmenter le nombre de places, la priorité est désormais donnée à la qualité de l'accueil. Aujourd'hui, presque tous les cantons définissent des exigences relatives à la qualité de l'offre d'accueil extra-familial.

Le rapport CDAS analyse en outre les différents modèles de financement cantonaux. Dans certains cantons de Suisse romande, les employeurs participent au financement des crèches, en plus des pouvoirs publics. Le fait est cependant qu'en Suisse, les parents continuent de payer la plupart des frais de garde d'enfants et que les contributions des parents (même calculées en parité de pouvoir d'achat) sont élevées par rapport aux pays qui nous entourent. La CDAS analysera, de concert avec la CDIP, les possibilités pour alléger la charge financière des parents et dans quelle mesure des standards minimaux contribueraient à encourager l'égalité des chances des enfants.

Suite à la pandémie, la CDAS s'est aussi engagée en faveur d'une indemnité nationale pour les crèches et a coordonné les intérêts des cantons lors des travaux de mise en œuvre correspondants.

Représentation des intérêts en matière de formation dans le domaine social

En 2020 aussi, la CDAS a représenté les intérêts des cantons au sein du Comité de SAVOIRSOCIAL, l'organisation faîtière du monde du travail social, et du fonds de formation professionnelle FONDSSOCIAL. L'objectif de la CDAS est de garantir que le domaine social dispose d'un personnel qualifié selon ses besoins. En 2020, SAVOIRSOCIAL a notamment achevé avec succès la réforme de la formation professionnelle initiale d'assistant socio-éducatif et publié une étude sur les carrières dans le domaine social.

«La plupart des motifs invoqués par les personnes quittant une profession du domaine social se rapportent aux ressources (insuffisantes) en matière de personnel et de temps.»

Étude sur les carrières de SAVOIRSOCIAL



Famille et société | autres thématiques

- Aide aux victimes : application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions, financement des maisons d'accueil pour femmes, rapport national sur la Convention d'Istanbul
- Politique familiale : encouragement précoce, accueil extra-familial
- Formation professionnelle dans le domaine social : SAVOIRSOCIAL, FONDSSOCIAL, carrières dans le domaine social

MÊME EN PÉRIODE DE CRISE, LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET DES JEUNES NE DOIT PAS ÊTRE OUBLIÉ



Joanna Bärtschi,
responsable du domaine
Enfance et jeunesse

Au cours de l'année écoulée, le quotidien des enfants et des jeunes a été durement impacté par la pandémie de coronavirus. Les écoles ont temporairement fermé et beaucoup d'activités extra-scolaires ont été supprimées. La crise sanitaire a eu le mérite de rappeler à quel point ces activités sont importantes, car elles contribuent à assurer le bien-être des enfants et des jeunes et garantissent qu'ils se développent dans de bonnes conditions.

Recommandations et constitution d'une Task Force « Protection de l'enfance et de la jeunesse »

La CDAS a formulé plusieurs recommandations lors de la première vague de Covid-19 à l'attention des responsables cantonaux du domaine de l'enfance et de la jeunesse. En ce qui concerne le placement extra-familial, elle a notamment enjoint les cantons à garder ouverts, autant que possible, les établissements stationnaires pour enfants et adolescents. Concernant les offres de promotion destinées aux enfants et aux jeunes et les camps de vacances, la CDAS a publié en mai 2020 des recommandations dans le but de maintenir ces offres et ces activités, ainsi que les camps de vacances pendant l'été 2020. La CDAS a rappelé à cette occasion l'importance primordiale de ce type d'activités pour le bon développement des enfants et des adolescents. En novembre, une Task Force « Protection de l'enfance et de la jeunesse » a été mise en place sous la houlette de la CDAS afin d'observer l'évolution de la situation, d'évaluer les mesures appropriées et de faciliter les échanges d'informations entre les cantons et la Confédération durant la crise sanitaire.

La CPEJ se préoccupe de l'impact de la pandémie de coronavirus sur les enfants et les jeunes

Dans le cadre de son assemblée annuelle qui s'est déroulée en septembre 2020 à Schaffhouse (SH), la Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) a mené des discussions concernant l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les enfants et les jeunes. Les responsables de la politique de l'enfance et de la jeunesse ont notamment fait le bilan de ce qui a fonctionné lors de la première vague et ont aussi abordé les problèmes qu'ils ont rencontrés. Le maintien ou l'annulation des camps de vacances a notamment été une question qui les a préoccupés. Ils ont également identifié leurs besoins en prévision d'une nouvelle péjoration



Enfance et jeunesse | autres thématiques
– Promotion, participation et protection de l'enfance et de la jeunesse : droits de l'enfant, loi sur l'encouragement des activités extra-scolaires des enfants et des jeunes (LEEJ), placement extra-familial, encouragement précoce

de la situation. À ce sujet, ils ont souhaité que l'échange d'informations fonctionne mieux sur le plan intercantonal. Lors de cette rencontre, les responsables de la promotion de l'enfance et de la jeunesse ont également partagé leurs expériences réalisées au cours de ces sept dernières années dans le cadre des projets et programmes qui ont pu être soutenus grâce à l'art. 26 de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ). De manière unanime, ils ont fait le constat que les aides financières de la Confédération ont permis de faire avancer de manière déterminante la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons.

Recommandations communes de la CDAS et de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) relatives au placement extra-familial

En 2020, l'Assemblée plénière CDAS et le Comité directeur de la COPMA ont adopté des recommandations communes relatives au placement extra-familial. Celles-ci ont pour objectif de renforcer l'application des droits de l'enfant dans les situations de placement, à insister sur les standards de qualité et à soutenir une pratique professionnelle réfléchie, dans laquelle le bien de l'enfant est au centre. Les recommandations se prononcent sur des points essentiels qui n'ont jusqu'ici pas été thématiques de manière aussi précise comme la participation de l'enfant à chaque étape du placement, le concept de la personne de confiance (ou personne de référence), le soutien et l'accompagnement des familles d'accueil et les aspects liés à la surveillance.

Un site Internet pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent

La CDAS, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et l'Union des villes suisses ont élaboré en 2020 un projet prévoyant la création d'un site Internet qui contiendra des informations et des outils pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Le projet a obtenu un soutien financier de fedpol dans le cadre du Plan national contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN). Le site s'adressera à deux groupes cibles : les services sociaux et les professionnels travaillant avec les jeunes. Des informations concernant chaque canton y seront présentées. Le site mettra également en lumière des exemples de cas ainsi que des recommandations sur le soutien à mettre en place en faveur de la personne radicalisée et de son entourage. Le lancement du nouveau site Internet est prévu pour novembre 2021.

LA RESTRUCTURATION DU DOMAINE DE L'ASILE SURMONTE LA PREMIÈRE CRISE



Angela Zumbrunn,
responsable du
domaine Migration

La crise du coronavirus a posé des défis majeurs aux acteurs du domaine de l'asile. Les renvois suspendus et les dispositions de l'OFSP ont eu des répercussions sur l'ensemble du système. Il a cependant été possible d'y remédier grâce aux mesures flexibles de la Confédération et des cantons, assurant ainsi le bon fonctionnement du domaine de l'asile, aussi pendant la crise. Par ailleurs, la CDAS a été très impliquée dans les départs cantonaux et les compensations pour le faible nombre de demandeurs d'asile.

En début d'année, il semblait que le nombre de demandes d'asile resterait faible et que les structures d'hébergement seraient sous-exploitées. Mais le coronavirus a complètement bousculé la situation. Les nouvelles règles d'hygiène et de distance ont fait si que les centres de la

Confédération et des cantons aient atteint vite leurs limites, leur laissant peu de marge de manœuvre pour les fluctuations. Grâce aux demandes d'asile peu nombreuses et pour autant que les places disponibles dans les centres fédéraux le permettent, la Confédération a pu limiter les attributions aux cantons au nombre d'entrées très faible.

Au printemps, des voix se sont élevées pour demander la suspension des procédures d'asile et de renvoi afin de ne pas mettre en danger la santé des requérants d'asile et du personnel. En adoptant l'ordonnance Covid-19, la Confédération a décidé d'adapter les procédures d'asile de sorte que la santé de toutes les personnes concernées puisse être protégée, que les garanties procédurales soient respectées et que les demandes puissent encore être traitées. Dans l'objectif de garantir la sécurité juridique, le Comité CDAS a préconisé que les consultations sans représentation juridique ne soient autorisées que dans des cas exceptionnels.

C'est au niveau de l'aide d'urgence que les cantons ressentent le plus les conséquences de la crise du coronavirus. En raison des restrictions de voyage, il y a eu des goulets d'étranglement dans les hébergements cantonaux. La CDAS a collaboré avec les cantons et la Confédération pour trouver des moyens d'alléger la situation dans le domaine du logement. Dans certains cantons, l'arrêt des attributions, par exemple, y a temporairement remédié. Pendant la crise, de nombreux cantons ont eu recours à leurs structures de réserve ou ont procédé plus tôt à la répartition de personnes entre les communes. Les cas suspects ont été hébergés dans des hôtels et des auberges de jeunesse et les patients à risque isolés des autres résidents.

En outre, la CDAS s'est engagée auprès de la Confédération, afin que les personnes bénéficiant de l'aide sociale en raison de la crise du Covid ne subissent pas de préjudice au moment de renouveler leur autorisation de séjour. Cela permet d'empêcher qu'elles renoncent à l'aide sociale par peur d'en subir des conséquences relevant du droit des étrangers.

« Nous constatons que les gens ne font pas recours à l'aide sociale par fierté ou par peur de perdre leur autorisation de séjour. » *Thierry Apothéloz, conseiller d'État genevois*

Clôture des travaux liés au nouveau système de financement d'asile

Les travaux liés au nouveau système de financement ont pu être achevés cette année. Ce nouveau système incite à une intégration rapide et durable en encourageant la formation professionnelle chez les jeunes adultes et la participation à des engagements de travail, des stages ou des emplois à temps partiel chez les adultes de plus de 25 ans. Cela permet d'éliminer de manière ciblée les fausses incitations. Dans le nouveau système, l'ensemble des domaines de l'asile et des réfugiés, allant de l'encadrement et de l'aide sociale à l'encouragement de l'intégration, sont parfaitement coordonnés. La consultation politique se terminera en février 2021.

Initiative des villes pour l'accueil de personnes provenant de la Grèce

L'année dernière, les villes ont lancé un appel pour l'accueil humanitaire de personnes provenant des îles grecques. La CDAS est prête à chercher des solutions dans le cadre de la réglementation des compétences en vigueur. Le Comité de la CDAS s'est également exprimé en faveur d'une légère augmentation du taux pour le prochain programme de réinstallation, correspondant au nombre de personnes qui n'ont pas pu être accueillies cette année en raison de la pandémie.

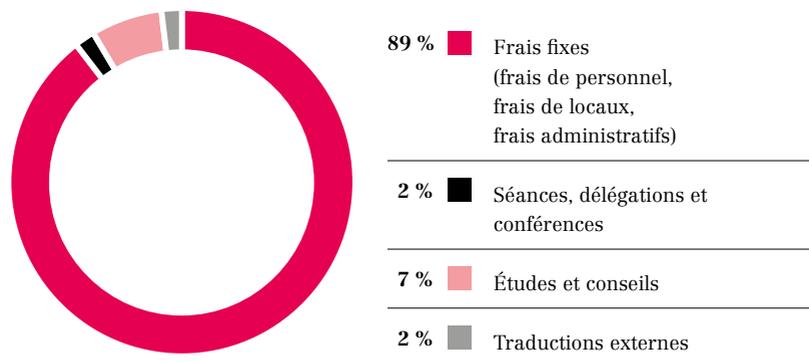


Migration | autres thématiques

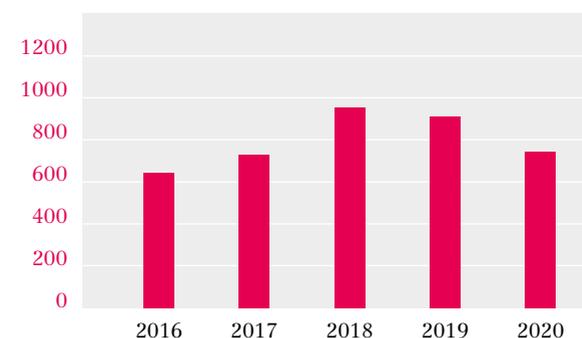
- Guide pratique pour améliorer l'hébergement et l'identification précoce de personnes victimes de violence dans les cantons
- Coûts de l'aide d'urgence
- Compensations en cas de demandes d'asile peu nombreuses et de fermetures temporaires de centres fédéraux
- Sujets liés à la santé

LA CDAS EN CHIFFRES

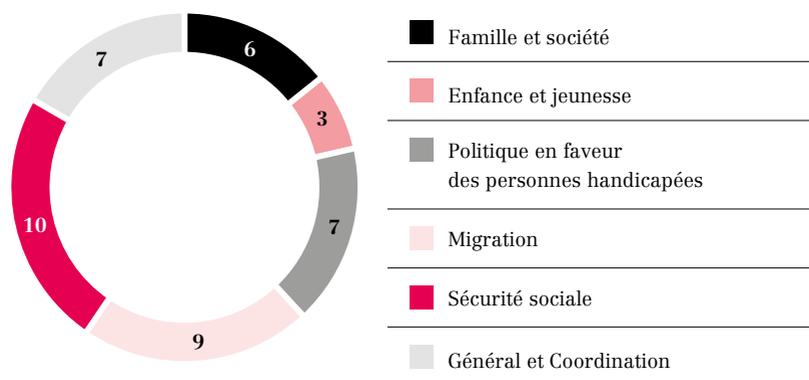
Répartition des dépenses SG CDAS



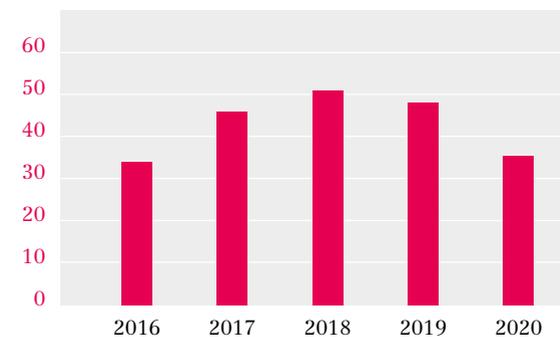
Nombre de pages traduites (interne et externe)



Organes et groupes de travail permanents avec représentation de la CDAS



Nombre de dossiers traités au Comité



PORTRAIT DE LA CDAS



« La crise du coronavirus a montré une fois de plus l'importance d'un accord entre les cantons. Les travaux menés dans le cadre des conférences intercantionales ont contribué de manière décisive à ce que nous puissions gérer la crise et ses effets de manière compréhensible pour la population. »

Nathalie Barthoulot, présidente de la CDAS

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) comprend les membres des gouvernements des 26 cantons responsables des départements sociaux. Fondée en 1943, la CDAS est un organe de coordination politique visant à encourager la collaboration des cantons dans le domaine de la politique sociale et à représenter les intérêts des cantons vis-à-vis de la Confédération. Ainsi, la CDAS contribue à l'harmonisation de la politique sociale.

Conjointement avec des partenaires à tous les niveaux étatiques, la CDAS cherche des solutions novatrices dans le domaine social avec pour objectif d'optimiser les résultats de la politique sociale. Elle défend les points de vue socio-politiques des cantons auprès du Parlement, du Conseil fédéral, de l'administration fédérale et du public. Elle organise des consultations, rédige des rapports et des prises de position, organise des conférences techniques et se charge de tâches de coordination, d'entente avec l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses, intégrant ainsi le niveau communal. Par ailleurs, elle encourage l'échange d'informations entre les cantons et avec des organisations pertinentes du domaine social.

Cinq domaines

La CDAS est une corporation de droit public basée à Berne et financée par les cantons. Le champ d'activité de la CDAS est divisé en cinq domaines spécialisés : les assurances sociales (assurances sociales et aide sociale), la politique en faveur des personnes handicapées, la politique familiale et sociale (qui inclut également le domaine de l'aide aux victimes), la politique de l'enfance et de la jeunesse et, dans la politique migratoire, le domaine de l'hébergement et de l'encadrement des requérants d'asile. Par ailleurs, la CDAS est en charge du concordat de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS).

L'organe statutaire suprême de la CDAS est l'Assemblée plénière, qui réunit les 26 directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales alors que le Comité assume le rôle d'organe de direction de la conférence ; ses sept à neuf membres sont tous issus de l'Assemblée plénière. La Commission consultative (CoCo), majoritairement composée de responsables de services cantonaux des affaires sociales, est chargée d'épauler le Comité sur les questions techniques. La Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales dispose d'un secrétariat général permanent dont le siège se situe à la Maison des cantons à Berne.

Interlocutrice importante

Les décisions de la conférence n'ont pas de pouvoir législatif pour les cantons (à l'exception de la CIIS), mais elles servent de recommandations. L'expérience montre toutefois que ces recommandations sont généralement mises en œuvre par une majorité des cantons et contribuent ainsi à l'harmonisation du domaine politique concerné. La CDAS revêt également un rôle important en tant que forum de discussion des directrices et directeurs des affaires sociales et d'interlocutrice pour les autorités fédérales et pour de nombreuses associations et institutions nationales.

« Les personnes en Suisse sont habituées à ce que leur vie quotidienne soit principalement influencée par les décisions du canton et de la commune. Nous avons une conscience fédérale. Les accords intercantonaux et l'harmonisation dans des domaines politiques importants contribuent à un fédéralisme moderne et pragmatique. »

Gaby Szöllösy, secrétaire générale CDAS



ORGANES DE LA CDAS

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Argovie	Conseiller d'État Jean-Pierre Gallati
Appenzell Rh. E.	Conseiller d'État Yves Noël Balmer
Appenzell Rh. I.	Conseillère d'État Antonia Fässler (jusqu'au 20.08.2020) Conseillère d'État Monika Rüegg Bless (à partir du 20.08.2020)
Berne	Conseiller d'État Pierre-Alain Schnegg
Bâle-Campagne	Conseiller d'État Anton Lauber
Bâle-Ville	Conseiller d'État Christoph Brutschin
Fribourg	Conseillère d'État Anne-Claude Demierre
Genève	Conseiller d'État Thierry Apothéloz
Glaris	Conseillère d'État Marianne Lienhard
Grisons	Conseiller d'État Marcus Caduff
Jura	Conseillère d'État Nathalie Barthoulot
Lucerne	Conseiller d'État Guido Graf
Neuchâtel	Conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakash
Nidwald	Conseillère d'État Michèle Blöchliger
Obwald	Conseiller d'État Christoph Amstad
Schaffhouse	Conseiller d'État Walter Vogelsanger
Schwyz	Conseillère d'État Petra Steimen-Rickenbacher
Soleure	Conseillère d'État Susanne Schaffner
Saint-Gall	Conseiller d'État Martin Klöti (jusqu'au 31.05.2020) Conseillère d'État Laura Bucher (à partir du 01.06.2020)
Tessin	Conseiller d'État Raffaele De Rosa
Thurgovie	Conseiller d'État Jakob Stark (jusqu'au 31.05.2020) Conseiller d'État Urs Martin (à partir du 01.06.2020)
Uri	Conseillère d'État Barbara Bär (jusqu'au 31.05.2020) Conseiller d'État Christian Arnold (à partir du 01.06.2020)
Vaud	Conseillère d'État Rebecca Ruiz
Valais	Conseillère d'État Esther Waeber-Kalbermatten
Zoug	Conseiller d'État Andreas Hostettler
Zurich	Conseiller d'État Mario Fehr

Commission consultative du Comité de la CDAS (CoCo)

Membres ayant le droit de vote

Antonios Haniotis (président)	Edith Lang
Julien Cattin (vice-président)	Andrea Lübberstedt
Susanna Gadiant	Roland Wespi
Inge Hubacher	Andreas Tinner (jusqu'au 31.05.2020)
Caroline Knufer	Andi Kunz (à partir du 01.01.2021)

Membres avec voix consultative

Ludwig Gärtner,	Kurt Felder
Markus Kaufmann	Urs Teuscher

Comité CDAS

Directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ayant le droit de vote

Martin Klöti, SG (président jusqu'au 31.05.2020)
Nathalie Barthoulot, JU (présidente à partir du 01.06.2020)
Christoph Amstad, OW (vice-président, à partir du 01.06.2020, avant déjà au Comité)
Marianne Lienhard, GL (vice-présidente à partir du 01.06.2020, avant déjà au Comité)
Anne-Claude Demierre, FR (vice-présidente jusqu'au 31.05.2020, au Comité)
Thierry Apothéloz, GE
Marcus Caduff, GR (à partir du 01.06.2020)
Mario Fehr, ZH
Jean-Nathanaël Karakash, NE
Susanne Schaffner, SO
Esther Waeber-Kalbermatten, VS

Membres avec voix consultative

Antonios Haniotis, président de la CoCo
Christoph Niederberger, Association des Communes Suisses
Nicolas Galladé, Initiative des villes : politique sociale

Secrétariat général de la CDAS

Gaby Szöllösy	Secrétaire générale (95%)
Remo Dörig	Secrétaire général adjoint (90%)
Joanna Bärtschi	Responsable de domaine (70%, à partir d'août 60%)
Philipp Chemineau	Traducteur (50%, jusqu'au 30.04.2020)
Nathalie Inniger	Traductrice (40%, à partir du 01.05.2020)
Lara Lauper	Collaboratrice spécialisée/administrative (90%, jusqu'au 31.12.2020)
Yves Staudenmann	Collaborateur spécialisé/administratif (85%, à partir du 01.12.2020)
Didier Leyvraz	Adjoint juridique (60%)
Regula Marti	Collaboratrice spécialisée/administrative (90%)
Veronika Neruda	Responsable de domaine (70%)
Thomas Schuler	Responsable de domaine (90%, à partir d'octobre 70%)
Katia Simari Khouzami	Traductrice (60%)
Angela Zumbrunn	Responsable de domaine (65%)

Vérificateurs

Martin Billeter et Andreas Bechtiger, Contrôle des finances du canton de Zurich

PERSPECTIVES

LES DÉFIS DE LA POLITIQUE SOCIALE EN PERSPECTIVE

Au cours des prochains mois, les répercussions sociales et sociétales de la pandémie de coronavirus deviendront encore plus visibles. Des mesures appropriées doivent être prises pour éviter, ou du moins atténuer, les effets à long terme et pour réduire le risque de pauvreté, une priorité à laquelle la CDAS se consacrera dans ses différents domaines de compétence.

Les conséquences de la pandémie se font déjà ressentir sur le marché du travail. Le chômage progresse dans toute la Suisse, certaines régions étant plus touchées que d'autres. Tôt ou tard, cette évolution se fera aussi ressentir sur l'aide sociale. Même si des prévisions sont difficiles à formuler, il faut s'attendre à des coûts supplémentaires pour l'aide sociale. Nos domaines de compétence subiront sans doute encore pendant de nombreuses années les effets de la crise, que ce soit au niveau de la politique migratoire ou familiale, de la politique en faveur des personnes handicapées, des enfants et de la jeunesse ou de l'aide aux victimes. Les cantons seront quant à eux mis à l'épreuve dans leur politique sociétale, sociale et financière. Il incombera à la CDAS de contribuer à élaborer des mesures pragmatiques pour soutenir les personnes concernées et éviter qu'elles ne tombent dans la pauvreté.

La participation, un thème phare

La participation est une question transversale qui gagne en importance dans de nombreux domaines. Elle continue de nous occuper, même si, l'année dernière, nous avons dû annuler notre Assemblée annuelle ; nous nous pencherons sur ce thème au cours de la partie publique de la prochaine Assemblée annuelle. La CDAS met l'accent sur les personnes handicapées, les enfants et les jeunes, les personnes touchées par la pauvreté et les personnes âgées. La participation est une condition essentielle à une vie autodéterminée pour les membres de ces groupes ; elle constitue aussi une base pour qu'ils puissent revendiquer leurs droits. Différentes présentations permettront d'éclaircir certaines formes que prend cette dernière et des exemples pratiques montreront comment la participation peut être développée, apprise et exercée.

Une prévoyance vieillesse stable et un encouragement précoce adapté

La prévoyance vieillesse reste un thème prioritaire pour la CDAS. En 2021, les Chambres fédérales examineront deux projets à ce sujet : l'AVS 21 et la réforme de la prévoyance professionnelle. Le défi consiste à maintenir le niveau de prestations tout en garantissant un financement durable. La CDAS accompagnera de près les débats parlementaires. En outre, elle se penchera, avec la conférence sœur des directrices et directeurs de l'instruction publique CDIP, sur les conditions requises pour que les bonnes pratiques en matière de prise en charge extra-familiale fassent école dans les cantons.

ÉDITEUR

Conférence des directrices et directeurs cantonaux
des affaires sociales (CDAS)

RÉDACTION

Secrétariat général CDAS

RÉALISATION

sofie's Kommunikationsdesign, Zurich

ADRESSE DE COMMANDE

Secrétariat général CDAS, Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
www.sodk.ch

COPYRIGHT

© CDAS, février 2021

Secrétariat général CDAS

Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
www.sodk.ch

COMPTES ANNUELS 2020

20

BILAN	2
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	4
PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN	5
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	6
COMMENTAIRE CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS	7
BUDGET 2022	10

BILAN

	31.12.20	31.12.19
	CHF	CHF
ACTIF		
Liquidités et titres	782 055	727 664
Comptes de régularisation	75 918	47 566
Régularisation active	10 682	38 179
ACTIF CIRCULANT	868 655	813 409
Immobilisations corporelles meubles	1	1
ACTIF IMMOBILISÉ	1	1
TOTAL DE L'ACTIF	868 656	813 410

Tous les montants mentionnés sont arrondis, par conséquent, les montants totaux peuvent légèrement varier.

BILAN

	31.12.20	31.12.19
	CHF	CHF
PASSIF		
Obligations livraisons / prestations	87 704	39 840
Régularisation passive	62 293	29 594
Contributions avancées	166 000	218 700
Vacances et heures supplémentaires	43 822	49 418
Régularisation passive	272 115	297 712
Assainissement caisse de pension	212 173	224 487
Provisions et réserves	212 173	224 487
FONDS ÉTRANGERS	571 992	562 039
Fonds Social	250 000	250 000
Bénéfice reporté	1 371	-18 705
Recettes annuelles	45 293	20 076
Bénéfice inscrit au bilan	46 664	1 371
FONDS PROPRES	296 664	251 371
TOTAL DU PASSIF	868 656	813 410

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2020	2019
	CHF	CHF
Contributions des cantons	1 721 000	1 704 000
Contributions CIIS	600	600
Recette divers	2 191	3 372
RECETTES	1 723 791	1 707 972
Conférences, séances, délégations	- 36 590	- 71 028
Études et consultations	- 101 854	- 93 718
Traductions	- 32 324	- 30 732
CHARGES DIRECTES	- 170 768	- 195 478
Salaires	- 1 087 709	- 1 094 495
Variation des provisions vacances et heures supplémentaires	5 596	5 582
Charges sociales	- 212 295	- 209 858
Autres frais de personnel	- 11 382	- 7 375
FRAIS DE PERSONNEL	- 1 305 790	- 1 306 146
Frais de locaux	- 101 234	- 99 956
Frais administratifs et d'exploitation divers	- 97 845	- 83 913
FRAIS D'EXPLOITATION	- 1 504 869	- 1 490 015
Résultat financier	- 2 863	- 2 403
RECETTES ANNUELLES	45 293	20 076

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN

	2020	2019
	CHF	CHF

Le Comité propose de répartir le bénéfice au bilan de la manière suivante :

REPORT / RÉSERVES	1 371	- 18 705
Recettes / pertes annuelles	45 293	20 076
BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN (Bénéfice à répartir)	46 664	1 371
REPORT À COMPTE NOUVEAU	46 664	1 371

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION





**FINANZKONTROLLE
KANTON ZÜRICH**

Weinbergstrasse 49
Postfach
8090 Zürich
info@fk.zh.ch
www.finanzkontrolle.zh.ch

Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an die Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK)

Als Revisionsstelle gemäss Artikel 4 der Statuten haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK) für das am 31. Dezember 2020 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand der SODK verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Zürich, 19. Februar 2021

Finanzkontrolle Kanton Zürich



Martin Billeter
zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor



Andreas Bechtiger
zugelassener Revisionsexperte

Beflage:
– Jahresrechnung

1/1

COMMENTAIRE CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS

Remarques générales

Les comptes annuels 2020 ont été établis de nouveau par la Fondation ch conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier à l'article sur la comptabilité commerciale et la tenue des comptes du droit des obligations (art. 957 à 962). La comptabilité des salaires est gérée depuis début 2019 par le secrétariat général.

Dans l'année sous revue, les frais d'administration et autres charges d'exploitation sont un peu plus élevés, en raison des frais supplémentaires pour le nouvel outil informatique de la CIIS, qui permet de gérer les listes tarifaires cantonales de manière interactive. La CSOL CIIS avait souhaité obtenir cette prestation et le SG CDAS s'est chargé de sa mise en œuvre. Cela permettra à l'avenir d'améliorer la transparence et de faciliter l'accès aux listes tarifaires.

Le budget pour les études et conseils a été entièrement épuisé. Toutefois, les dépenses effectives pour ces postes étaient beaucoup plus élevées qu'attendu. C'est avec succès que nous avons demandé à nos partenaires de cofinancer des projets importants, ce qui nous a permis de respecter le cadre budgétaire. Nous avons réussi à obtenir deux fois un co-financement pour la promotion du nouveau site Internet sur l'aide aux victimes (campagne sur les réseaux sociaux – la Confédération y a contribué avec la somme de 50 000 francs), pour l'étude de comparaison entre pays sur l'encouragement précoce (rapport de l'OCDE ; la fondation Jacobs (FJ) a versé 15 000 francs à la CDAS) et pour le rapport de la CDAS concernant la situation de l'accompagnement extrafamilial dans les cantons (la FJ y a contribué 60 000 francs). Il apparaît toutefois que les fondations ne sont plus disposées à effectuer des co-financements – la FJ, par exemple, a changé sa stratégie et ne finance plus de projets en Suisse destinés à l'encouragement précoce. Le SG CDAS n'est pas organisé pour la collecte de fonds, qui contredit par ailleurs le rôle et la tâche des services publics.

Les dépenses pour les séances et les conférences ont diminué de manière notable. La pandémie de coronavirus a mis un frein à la réalisation de nombreux événements, notamment à notre Assemblée annuelle prévue à Obwald au mois de mai.

Néanmoins, des frais ont été occasionnés en raison de diverses conventions d'annulation. En outre, le SG CDAS a eu recours à un support technique pour la réalisation de séances en ligne importantes.

Il en résulte un bénéfice de 45 000 francs au total (une perte de 6400 francs était budgétée).

Remarques sur les différents comptes

Bilan / passif

Deux projets – le rapport de l'OCDE et l'outil informatique sur les listes tarifaires CHS – ont été achevés vers la fin de l'année. Les deux factures finales n'ont plus pu être soldées en 2020. Il en résulte une augmentation du passif.

Bilan / régularisation passive

Dans l'ensemble, la régularisation passive 2020 est plus élevée. La principale raison réside dans deux projets en cours : la phase II du programme de l'Agenda Intégration et la mise en œuvre du système de gestion des entreprises, dont l'achèvement n'aura pas lieu avant 2021, alors que les fonds ont été fixés pour 2020.

Bilan / bénéfice au bilan

La CDAS clôt ses comptes annuels 2020 avec un bénéfice d'environ 45 000 francs. L'excédent de charges budgété était de 6400 francs. Avec le bénéfice reporté, le bénéfice au bilan s'élève à 46 000 francs environ.

Comptes de profit et pertes / charges directes

Les charges directes ont globalement diminué durant l'année sous revue. Cela est lié en premier lieu à la diminution importante des coûts pour les séances et les conférences. En raison de la pandémie, à partir de mars 2020, de nombreuses séances, des ateliers interactifs ainsi que l'Assemblée annuelle à Obwald ont dû être annulés. Néanmoins, certains frais d'annulation s'en sont ensuivis pour des événements annulés. En outre, nous avons dû avoir recours à un soutien technique pour les visio-conférences importantes (séances de Comité).

Pour les études et les conseils, nous avons épuisé le budget en 2020. Toutefois, les frais totaux étaient beaucoup plus élevés et n'ont pu être maintenus dans le cadre prévu que grâce à un co-financement pour différents projets.

Comptes de profit et pertes / frais de personnel

Les frais de personnel sont restés constants dans l'ensemble et sont proches du montant budgété. Les vacances et les heures supplémentaires ont pu être réduites de 5600 francs. Dans l'année sous revue, il convient de mentionner le remplacement de la responsable de domaine Joanna Bärtschi durant son congé de maternité. La remplaçante a été engagée avec un léger chevauchement.

Comptes de profit et pertes / frais d'administration et autres charges d'exploitation

Les frais d'administration et autres charges d'exploitation ont augmenté d'environ 14 000 francs. Cela correspond aux dépenses supplémentaires pour le nouvel outil informatique de la CHS, qui permettra de gérer dorénavant les listes tarifaires cantonales de manière interactive.

Proposition de répartition du bénéfice au bilan

Avec un report de bénéfice de 1371 francs et un bénéfice annuel de 45 293 francs, il en résulte un bénéfice au bilan de 46 664 francs. Nous proposons de reporter le montant sur le nouvel exercice.

BUDGET 2022

	Budget 2021 CHF	Budget 2022 CHF	Plan financier		
			2023 CHF	2024 CHF	2025 CHF
DÉPENSES					
CHARGES DIRECTES	211 000	228 000	228 000	211 000	211 000
Conférences / Séances / délégations	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000
Études/Mandats	110 000	127 000	127 000	110 000	110 000
Traductions	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
FRAIS DE PERSONNEL	1 317 000	1 300 000	1 300 000	1 317 000	1 317 000
Salaires bruts	1 087 000	1 070 000	1 070 000	1 087 000	1 087 000
Prestations sociales	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000
Formation continue	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
FRAIS D'EXPLOITATION	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Frais de locaux	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Frais administratifs et d'exploitation divers	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
TOTAL DES DÉPENSES	1 728 000	1 728 000	1 728 000	1 728 000	1 728 000
RECETTES					
Contribution des cantons CDAS	1 721 000	1 721 000	1 721 000	1 721 000	1 721 000
Contribution de la Principauté du Liechtenstein pour CHS	600	600	600	600	600
TOTAL DES RECETTES	1 721 600	1 721 600	1 721 600	1 721 600	1 721 600
Excédent de dépenses / de recettes	6 400	6 400	6 400	6 400	6 400

Secrétariat général CDAS

Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
www.sodk.ch